

Ville de Melun

Conseil municipal du 23 mars 2017

Vœu proposé par le groupe Bien Vivre à Melun

Préambule

La question du contournement de Melun est prégnante depuis les années 1990. Bien que les associations locales ainsi que plusieurs communes concernées aient proposé des solutions raisonnables et alternatives, c'est le projet autoroutier (anciennement C5) qui a été mis en avant par les pouvoirs publics. Ce projet de rocade est prévu entre les D605, D606, D346 et un pont situé sur la Seine entre Boissettes et Boissise-la-Bertrand, pour rejoindre ensuite le contournement de Ponthierry-Pringy.

Cette nouvelle voirie, longue de 6 kilomètres, amputerait le Massif de Bréviande de 9 ha (voie de transit simple 2x1) à 20 ha (voie rapide 2x2) soit entre 9,8 % et 21,5 % de la surface du massif. Elle aurait aussi pour effet de couper le massif en deux zones qui ne seraient plus en communication écologique.

L'Agence Régionale des Espaces Verts d'Île-de-France reconnaît l'intérêt du massif de Bréviande en ces termes : « *Véritable poumon vert pour les agglomérations qui l'entourent, l'espace naturel régional de Rougeau et Bréviande englobe également plusieurs bois communaux et couvre au total trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)* ».

De même, dans le cadre du Plan Vert de la région Île-de-France, Valérie Péresse et Chantal Jouanno ont fait l'annonce suivante : « *Le but est de devenir producteur net d'espaces verts en créant 500 hectares d'ici à 2021. Soit l'équivalent d'un bois de Boulogne* ». Cet objectif est notamment incompatible avec le contournement de Melun prévu au plan anti-bouchon de ce même conseil régional.

Le massif de Bréviande n'a pas le même statut social que les grands massifs forestiers de Seine et Marne. Il rend un service psycho-social à de très nombreux habitants et habitantes, principalement des classes populaires, de Melun, du Mée, de Vert-Saint-Denis, de Cesson, de Boissettes, de Boissise-la-Bertrand, attirés par la présence en son sein d'une Maison de l'Environnement, d'un arboretum, d'un sentier botanique unique (accessible aux aveugles), des nombreux sentiers permettant les activités physiques et d'une aire de pique-nique aménagée avec des barbecues. Ces populations ne vont pas dans le massif de Fontainebleau qui ne joue pas ce rôle social et qui nécessite de se déplacer en voiture.

Cet aspect psycho-social est confirmé par l'ensemble des scientifiques dont Anne-Marie Granet de l'ONF qui cite en exemple le Bois de Bréviande : « *La fréquentation de bois et forêts proches de quartiers populaires et aménagés pour répondre aux besoins des riverains montre que se jouent pourtant autour de ces espaces de vrais enjeux sociaux (photo 1, ci-dessus Bréviande) qui vont bien au-delà du seul loisir dont l'importance ne saurait cependant être niée. On peut évoquer les enjeux de santé face à la sédentarité ou à l'excès de stress, d'apprentissage de l'autonomie pour les plus jeunes, de cohésion sociale par l'appropriation symbolique de ces espaces.* »

En conséquence des éléments ci-dessus, le Conseil Municipal de Melun émet le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Melun réuni le 23 mars 2017 :

- **Demande à Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Melun – Val de Seine de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation intégrale du massif de Bréviande relativement à l'éventualité d'implantation de nouvelles voiries.**
- **Renouvelle son attachement au principe de protection intégrale de la forêt régionale de Bréviande en tant que massif forestier de proximité et demande à ce qu'aucune nouvelle voirie ne soit implantée dans cette forêt.**

Claude BOURQUARD
Bénédicte MONVILLE – DE CECCO